

RESTITUTION DU FORUM

Synthèse des tables thématiques.

Plan de lecture

1. Déroulé du forum.....	2
1.1. Objectif.....	2
1.2. Organisation.....	2
1.3. thématiques.....	2
1.4. Méthodologie.....	2
1.4.1. <i>Principes de participation</i>	2
1.4.2. <i>Organisation</i>	3
1.4.3. <i>Déroulement de la réflexion</i>	3
1.4.4. <i>Restitution</i>	3
2. Synthèse des tables thématiques	4
3. Restitutions des tables thématiques.....	5
3.1. Santé mentale des jeunes (table 1).....	5
3.1.1. <i>Réflexions partagées par rapport à la thématique</i>	5
3.1.2. <i>Idées proposées pour un contexte idéal</i>	5
3.1.3. <i>Sélection d'idées concrètes et réalistes</i>	6
3.1.4. <i>Idée retenue à mettre en œuvre en priorité</i>	6
3.2. Enfance et parentalité (table 2).....	6
3.2.1. <i>Réflexions partagées par rapport à la thématique</i>	6
3.2.2. <i>Idées proposées pour un contexte idéal</i>	7
3.2.3. <i>Sélection d'idées concrètes et réalistes</i>	7
3.2.4. <i>Idée retenue à mettre en œuvre en priorité</i>	7
3.3. Prévention et gestion des situations de crise (table 3).....	7
3.3.1. <i>Réflexions partagées par rapport à la thématique</i>	8
3.3.2. <i>Idées proposées pour un contexte idéal</i>	8
3.3.3. <i>Sélection d'idées concrètes et réalistes</i>	9
3.3.4. <i>Idée retenue à mettre en œuvre en priorité</i>	9
3.4. Emploi et formation (table 4).....	9
3.4.1. <i>Réflexions partagées par rapport à la thématique</i>	9
3.4.2. <i>Idées proposées pour un contexte idéal</i>	9
3.4.3. <i>Sélection d'idées concrètes et réalistes</i>	10
3.4.4. <i>Idée retenue à mettre en œuvre en priorité</i>	10
3.5. Culture et loisirs (table 5).....	11
3.5.1. <i>Réflexions partagées par rapport à la thématique</i>	11
3.5.2. <i>Idées proposées pour un contexte idéal</i>	11
3.5.3. <i>Sélection d'idées concrètes et réalistes</i>	12
3.5.4. <i>Idée retenue à mettre en œuvre en priorité</i>	12

1. DÉROULÉ DU FORUM

1.1.OBJECTIF

Recueillir des propositions d'actions pour les thématiques proposées à la réflexion. Les projets envisagés seront soumis à l'avis du comité de pilotage et permettront d'orienter les missions du CLSM pour la prochaine année de mise en œuvre.

1.2.ORGANISATION

- Présentation du fonctionnement des ateliers (10 min.).
- Présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec les thématiques (10 min.).
- Temps d'échanges des participants (60 min.).
- Restitution en assemblée (5 X 2 min. > 10 min.).

1.3.THÉMATIQUES

1. **Santé mentale des jeunes** : Comment favoriser le repérage et la prévention des souffrances psychiques des adolescents et jeunes adultes ? **Hôte** : [Léonie BACK, conseillère référente santé, MLPM.](#)
2. **Enfance et parentalité** : Comment aider les parents à mieux connaître les dispositifs et les moyens de dépistages en santé mentale ? Comment améliorer l'accès au diagnostic et aux soins en santé mentale destinés aux enfants ? **Hôte** : [Sylvie MÉRAND, chargée de mission parentalités, Ville de Metz.](#)
3. **Prévention et gestion des situations de crise** : Comment accompagner une personne qui présente des signes de souffrance psychique et dont la complexité de la situation met en difficulté les intervenants ? **Hôte** : [Jérôme BÉGUINET, chargé de mission, ARS-DT57.](#)
4. **Emploi / formation** : Comment prévenir les risques de souffrance au travail ? Comment favoriser l'accès à la formation ou à l'emploi des personnes malades psychiques ? **Hôte** : [Aurisia BARBOSA, psychologue de la Santé, EPNAK CRP Jean Moulin Metz.](#)
5. **Culture et loisirs** : Comment favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des personnes malades psychiques ? **Hôte** : [Cécilia LE PAGE, animatrice, GEM Camille Claudel.](#)

1.4.MÉTHODOLOGIE

1.4.1. PRINCIPES DE PARTICIPATION

- Chacun est libre de se déplacer où et quand il veut. Chacun se rend là où il contribue le mieux au travail, là où il trouve sa place.

- Les personnes présentes à la table sont les bonnes personnes. Chacun a des choses à apporter à la discussion.

1.4.2. ORGANISATION

- Un thème par table est proposé.
- Un hôte reste à la table durant toute la durée du forum (son rôle est d'accueillir tout nouveau participant et lui faciliter l'entrée dans la discussion).
- 4 étapes rythme la discussion pour aller de la problématique vers les bases d'un projet souhaité.
- Un rapporteur (l'hôte ou un autre participant choisi durant la dernière étape) restitue l'essentiel de l'échange (2 min) à l'assemblée.

1.4.3. DÉROULEMENT DE LA RÉFLEXION

- Étape 1 (20 min) : **Faire le tour du problème**. Partager les constats, les difficultés, les dysfonctionnements en rapport avec le thème.
- Étape 2 (20 min) : **Faire le tour des idées dans un contexte idéal**. Proposer toutes les idées d'actions qui dans l'idéal amélioreraient la situation.
- Étape 3 (20 min) : **Choisir les actions concrètes et réalistes**. Sélectionner parmi les idées proposées celles qui réunissent les conditions pour être développées dès 2020.
- Étape 4 (20 min) : **Définir la cadre de réalisation de l'action retenue en priorité**. Définir le cadre de mise en œuvre de l'action retenue : Qui est concerné ? Quels moyens sont mobilisables ? Quel est le calendrier de réalisation ?

1.4.4. RESTITUTION

Pour chaque thème, 2 min sont données au rapporteur qui s'exprime au nom de sa table pour restituer la synthèse des échanges en 3 points :

1. Action proposée
2. Moyens mobilisables,
3. Calendrier de réalisation.

2. SYNTHÈSE DES TABLES THÉMATIQUES

THÉMATIQUE	IDÉES PROPOSÉES	ACTION RETENUE
Santé mentale des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Tisser un partenariat effectif et adapté sur le terrain. • Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain. • Renforcer les formations initiales pour les professionnels de terrain. • Créer un lieu d'écoute pour le « tout public » jeune où différents professionnels interviennent et peuvent répondre à la demande. 	Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes
Enfance et parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, jeux. • Réseaux sociaux. 	Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».
Prévention et gestion des situations de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe mobile psychiatrie, précarité. • Formation aux premiers secours en santé mentale. • Un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). • Numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants. 	À préciser.
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels en entreprise, en insertion professionnelle, les partenaires de la formation professionnelle à un accueil plus important des personnes malades psychiques en leur proposant, par exemple, la mise en place d'immersions/d'essais avant de valider un projet professionnel, une formation, un contrat de travail • Promouvoir la mise en place de formations à distance (avec regroupements ponctuels). • Sensibiliser les entreprises, les centres de formation à accueillir plus de personnes en immersion. 	Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.
Culture et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'appel à projets ARS/DRAC pour le financement de projet artistique. • Proposer un événement avec les structures culturelles et médico-sociales de la Ville de Metz. • Organiser une journée de rencontre dans le cadre du CLSM avec les différentes structures culturelles. • Lister les établissements qui proposent des activités artistiques ouvertes à tout public, y compris des personnes en situation de handicap 	Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques

3. RESTITUTIONS DES TABLES THÉMATIQUES

3.1. SANTÉ MENTALE DES JEUNES (TABLE 1).

Questionnement d'ouverture : Comment favoriser le repérage et la prévention des souffrances psychiques des adolescents et jeunes adultes ?

Hôte de la table : Léonie BACK, conseillère référent santé de la Mission locale du Pays Messin.

3.1.1. RÉFLEXIONS PARTAGÉES PAR RAPPORT À LA THÉMATIQUE

Questionnements des participants :

- Lieux de soins ?
- Qu'est-ce qu'une souffrance psychique ?
- Comment faire adhérer un jeune à l'orientation ?
- Comment faire pour que les familles adhèrent également ?
- Que faire des jeunes qui n'ont pas de droits de Sécurité sociale ?

Constats partagés :

- Disparition des financements.
- Problème d'organisation territoriale.
- Problèmes de lien entre professionnels.
- Public large de 10 à 30 ans, garçons et filles.
- Problèmes de partenariat entre les structures.
- Formation insuffisante pour les équipes sociales et d'animation.
- Lieux d'écoute sur le territoire, mais absence de lieux de prise en charge.
- Disparition de la compétence des assistants sociaux moins nombreux dans les équipes.

3.1.2. IDÉES PROPOSÉES POUR UN CONTEXTE IDÉAL

- Valoriser le travail.
- Faciliter l'administratif.
- Créer un lieu d'accueil d'urgence.
- Réduire les délais de prise en charge.
- Tisser un partenariat simplifié et effectif.

- Travailler les heures d'ouverture des structures d'accueil de soins.
- Soigner les soignants, les écoutants (au moyen d'une supervision par exemple).
- Développer la prévention éducative et soignante à distance (téléphone, réseaux sociaux ...).
- Mettre en place des formations adaptées pour les professionnels de l'accompagnement et de l'animation.
- Augmenter le nombre de professionnels de la santé mentale dans les structures d'accompagnement des jeunes.

3.1.3. SÉLECTION D'IDÉES CONCRÈTES ET RÉALISTES

- Tisser un partenariat effectif et adapté sur le terrain.
- Mettre en place des formations pour les professionnels de terrain.
- Renforcer les formations initiales pour les professionnels de terrain.
- Créer un lieu d'écoute pour le « tout public » jeune où différents professionnels interviennent et peuvent répondre à la demande.

3.1.4. IDÉE RETENUE À METTRE EN ŒUVRE EN PRIORITÉ

Idée : Partenariat sur la santé mentale des jeunes.

Moyens nécessaires/disponibles :

- Financement à trouver.
- Guides santé mentale disponible.
- Plateforme online partenariale réactive à créer (exemple : pour la situation d'un jeune de 21 ans en rupture, en échec régulier, le professionnel obtient le contact à joindre à partir de l'âge et du thème).

Acteurs concernés : pédopsychiatrie, acteurs de l'accompagnement des jeunes et CLSM.

Étapes de réalisation :

- Formaliser le projet.
- Rechercher des financements.

3.2. ENFANCE ET PARENTALITÉ (TABLE 2).

Questionnement d'ouverture : Comment aider les parents à mieux connaître les dispositifs et moyens de dépistage en santé mentale ? Comment améliorer l'accès au diagnostic et aux soins en santé mentale destinés aux enfants ?

Hôte de la table : Sylvie MÉRAND, chargée de mission parentalités de la Ville de Metz.

3.2.1. RÉFLEXIONS PARTAGÉES PAR RAPPORT À LA THÉMATIQUE

- Former les professionnels de l'éducation.
- Définir la maladie mentale, les troubles mentaux et la dépression.
- Prendre en compte l'influence d'internet et des réseaux sociaux sur l'éducation.
- Mettre en place des actions visant à dédramatiser, démystifier, déstigmatiser la santé mentale dans les écoles et les associations.
- Nécessité de connaître les outils de l'information, du repérage et de l'intervention (Centres d'action médico-sociale précoce, École des parents et des éducateurs, Aide sociale à l'enfance, Programme de réussite éducative, Éducation nationale).

3.2.2. IDÉES PROPOSÉES POUR UN CONTEXTE IDÉAL

- Internet, les réseaux sociaux et la santé mentale.
- Animation ludique et moderne (escape game, des jeux en famille).

3.2.3. SÉLECTION D'IDÉES CONCRÈTES ET RÉALISTES

- Animation, jeux.
- Réseaux sociaux.

3.2.4. IDÉE RETENUE À METTRE EN ŒUVRE EN PRIORITÉ

Idée : Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».

Moyens nécessaires/disponibles :

- Besoin des compétences de professionnels de l'éducation, de la santé et du social.
- Besoin de matériel (photo, vidéo, sonore).
- Besoin de constituer un groupe qui s'implique et suive le projet.

Acteurs concernés : Écoles, Centres sociaux, Structures d'éducation et de la santé, Association La Passerelle, Organismes de formation, Éducation nationale, Conseil département, Hôpitaux, Associations d'éducation populaire, influenceurs sur internet, *community manager*.

Étapes de réalisation :

- Créer un événement avec les partenaires.
- Réunir des partenaires autour du projet de conception d'un jeu du type « escape game ».
- Former des professionnels dans les écoles en lien avec les dispositifs (éducation, social et santé).

3.3. PRÉVENTION ET GESTION DES SITUATIONS DE CRISE (TABLE 3).

Questionnement d'ouverture : Comment accompagner les personnes qui présentent des signes de souffrance psychique et dont la complexité de la situation de vie met en difficulté les intervenants ?

Hôte de la table : Jérôme BÉGUINET, chargé de mission de la délégation territoriale en Moselle de l'Agence régionale de santé.

3.3.1. RÉFLEXIONS PARTAGÉES PAR RAPPORT À LA THÉMATIQUE

- Barrière de la langue.
- Différences culturelles.
- Opposition du secret médical.
- Isolement dans l'hébergement diffus.
- Personnes avec des conduites addictives.
- Manque d'écoute des personnes en souffrance.
- Besoin d'accessibilité à un professionnel pour un avis.
- Situations récurrentes qui finissent par devenir non prioritaires par le SDIS.
- Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les pompiers, sont les premiers recours.
- Accès difficile aux Centres médico-psychologiques (CMP) pour les bailleurs et les acteurs de l'hébergement.
- La difficulté se pose principalement pour les demandeurs d'asile en structure d'hébergement.
- Représentations des professionnels sur les personnes malades en crise qui font peur et sont considérées comme dangereuses.
- Entrée et sortie d'hospitalisation non coordonnées entre les professionnels des secteurs du social, de l'hébergement et de la psychiatrie.
- Dans les Foyers de jeunes travailleurs, les professionnels ne savent pas comment orienter la personne en cumul de facteurs (isolement, addictions, souffrance).
- Formation initiale non adaptée des étudiants de l'Institut régional des travailleurs sociaux (IRTS) qui ne sont pas formés ni sensibilisés à la gestion des situations de crise.

3.3.2. IDÉES PROPOSÉES POUR UN CONTEXTE IDÉAL

- Une équipe pluridisciplinaire.
- Développer l'accès au travail.
- Un Centre médico-psychologique mobile.
- Formation aux premiers secours en santé mentale.
- Une équipe mobile pour du soutien, de l'intervention et de la formation.

- Accès à des activités sociales et culturelles pour occuper les personnes du secteur de l'hébergement et du logement social.

3.3.3. SÉLECTION D'IDÉES CONCRÈTES ET RÉALISTES

- Équipe mobile psychiatrie, précarité.
- Formation aux premiers secours en santé mentale.
- Un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).
- Numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants.

3.3.4. IDÉE RETENUE À METTRE EN ŒUVRE EN PRIORITÉ

- Non renseigné.

3.4. EMPLOI ET FORMATION (TABLE 4).

Questionnement d'ouverture : Comment prévenir les risques de souffrance psychique au travail ?
Comment favoriser l'accès à la formation et à l'emploi aux personnes malades psychiques ?

Hôte de la table : Aurisia BARBOSA, psychologue de la Santé de l'EPNAK CRP Jean Moulin.

3.4.1. RÉFLEXIONS PARTAGÉES PAR RAPPORT À LA THÉMATIQUE

- Pas assez de structures adaptées et sensibilisées.
- Difficulté de maintien dans l'emploi des personnes diagnostiquées avec des troubles psychiques, notamment celles qui n'ont pas de traitement et pour qui il y a nécessité, celles qui ne sont pas observantes de leur traitement, de l'accompagnement médico-psycho-social,
- Quota d'emploi de personnes en situation de handicap (discrimination envers celles porteuses de troubles psychiques) pas toujours respecté dans certaines entreprises.
- Discrimination : choix de l'intégration ou non de personnes en formation de droit commun (une sélection des candidats pas toujours objective).
- Méconnaissance des troubles psychiques et de ses effets par les employeurs, les employés, les enseignants, les formateurs, etc.
- Formation et emploi (reclassement) pas toujours adaptés aux personnes ayant des troubles psychiques (peu ou pas d'aménagements proposés, on sollicite peu les partenaires spécialisés dans le domaine).
- Souffrance au travail : rythmes exigeants, injonctions paradoxales, changements successifs, perte de sens, manque de moyens humains et matériels, surcharge de travail, personnes en souffrance qui ont des difficultés à solliciter de l'aide pour diverses raisons.

3.4.2. IDÉES PROPOSÉES POUR UN CONTEXTE IDÉAL

- Proposer plus d'immersions, d'essais en entreprise, en formation avec la mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire.

- Développer plus les formations à distance et les adapter (rythme, durée, contenus, aménagements) aux personnes ayant des troubles psychiques et étant dans l'incapacité de suivre une formation sur site
- Sensibiliser les employeurs, les employés et les intervenants aux troubles psychiques.
- Développer plus de structures en milieu ordinaire avec des emplois et des postes adaptés.
- Sensibiliser les professionnels accueillant du public avec des troubles psychiques (information, formation et prévention).
- Instaurer une relation de confiance avec les personnes présentant des troubles psychiques et les inciter à verbaliser davantage leurs difficultés.
- Développer plus de structures en milieu ordinaire avec des emplois et des postes adaptés.

3.4.3. SÉLECTION D'IDÉES CONCRÈTES ET RÉALISTES

- Sensibiliser les professionnels en entreprise, en insertion professionnelle, les partenaires de la formation professionnelle à un accueil plus important des personnes malades psychiques en leur proposant, par exemple, la mise en place d'immersions/d'essais avant de valider un projet professionnel, une formation, un contrat de travail
- Promouvoir la mise en place de formations à distance (avec regroupements ponctuels).
- Sensibiliser les entreprises, les centres de formation à accueillir plus de personnes en immersion.

3.4.4. IDÉE RETENUE À METTRE EN ŒUVRE EN PRIORITÉ

Idée : Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.

Moyens nécessaires/disponibles :

- Utiliser des sites (la Fagerh...), listings/guides pour identifier les organismes/entreprises à cibler.
- Créer un questionnaire à destination des organismes de formation, des partenaires en insertion, des entreprises
- Faire une étude statistique

Acteurs concernés : Universités, Dafco, Direccte, Agéfiph, Cap emploi, organismes de formation de droit commun (AFPA, Greta, CCI).

Étapes de réalisation :

- Lister les organismes de formation et les intervenants.
- Recenser à travers une enquête, le nombre de personnes malades psychiques accueillies par les structures de formation (droit commun et spécialisé)

- Réaliser un état des lieux des actions mises en place pour le public des personnes malades psychiques.
- Mettre en place auprès des entreprises/responsables de formation/organismes d'insertion une action de sensibilisation à plus d'accueil de personnes malades psychiques.

3.5. CULTURE ET LOISIRS (TABLE 5).

Questionnement d'ouverture : Comment favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des personnes malades psychiques ?

Hôte de la table : Cécilia LE PAGE, animatrice du Groupe d'entraide mutuelle Camille Claudel.

3.5.1. RÉFLEXIONS PARTAGÉES PAR RAPPORT À LA THÉMATIQUE

- Problème de reconnaissance du handicap psychique dans les musées, car c'est un handicap invisible.
- Difficulté d'accès à la culture et aux loisirs en dehors du milieu psychiatrique ou des groupes d'entraide mutuelle.
- Manque d'information du grand public et des acteurs de la culture et des loisirs sur les troubles psychiques (ce qui peut conduire à des situations d'exclusion involontaires).
- Manque de formation des intervenants du domaine de la culture et des loisirs (formation à l'accueil pour tous qui devrait être obligatoire).
- Trop de cloisonnement entre la culture, le médical, le social (prendre exemple sur certaines zones rurales avec un mélange des publics et des générations).
- Penser la culture et les loisirs comme des nécessités (cela fait partie des besoins primaires). Ce domaine contribue à l'accès à la cité et la prise en considération des personnes malades psychiques en tant que citoyen).

3.5.2. IDÉES PROPOSÉES POUR UN CONTEXTE IDÉAL

- Coordonner les acteurs culturels.
- Faire des actions spécifiques ouvertes à tous.
- Participer à une interview par la radio France bleue (adhérents des GEM).
- Ouvrir des espaces de sensibilisation destinés aux professionnels et au grand public.
- Développer les rencontres entre différentes associations pour faire des loisirs communs.
- Créer un pôle ressource (répertoire des structures culturelles et artistiques spécialisées dans le secteur du handicap).
- Diffuser de l'information par rapport aux nombreux événements gratuits dans l'agglomération messine.

- Organiser un festival militant, dans un lieu commun, porté par l'idée de culture populaire et avec un accueil inconditionnel pour tous (ex. : Charivari de l'ESAT, L'évasion à Sélestat).

3.5.3. SÉLECTION D'IDÉES CONCRÈTES ET RÉALISTES

- Faire connaître l'appel à projets ARS/DRAC pour le financement de projet artistique.
- Proposer un événement avec les structures culturelles et médico-sociales de la Ville de Metz.
- Organiser une journée de rencontre dans le cadre du CLSM avec les différentes structures culturelles.
- Lister les établissements qui proposent des activités artistiques ouvertes à tout public, y compris des personnes en situation de handicap.

3.5.4. IDÉE RETENUE À METTRE EN ŒUVRE EN PRIORITÉ

Idée : Création d'un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques.

Moyens nécessaires/disponibles :

- Semaines d'information sur la santé mentale.
- Services culturels de la Ville de Metz (Cité musicale, Bliiida, MJC's, Centre Pompidou, La Fabrique).

Acteurs concernés : Les acteurs culturels et des loisirs de l'agglomération de Metz.

Étapes de réalisation :

- Organiser un groupe de travail.
- Recenser les personnes ressources.
- Diffuser et promouvoir le répertoire.